

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 MARS 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 03 mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25 février 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
35	30	2	0	2	1

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COLIN Juliana, COUPET Georges, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : GORGE Christine

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal THEYS Michel, LOURADOUR Patricia à GLANGEAUD Delphine

Membres absents : BERTRAND Sylvaine, DELEFOSSE Laurent

Secrétaire de séance : SIMON Philippe

FINANCES

Délibération n° 21-2022 : Réfection des quais de la piscine – Attribution du marché de travaux

Madame Lenoble rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en 2021, il a été réalisé la réfection des margelles de la piscine.

Au moment des travaux sur les margelles, il est apparu nécessaire de faire la réfection des quais. Cependant, la programmation budgétaire 2021 ne permettait pas de faire à la fois la réfection des margelles et des quais. Il avait donc été proposé de décaler la réfection des quais à 2022.

Considérant la nécessité d'avoir une continuité dans les travaux exécutés, un devis a été demandé à la société SAREPS pour la réfection des quais.

Il s'élève à 39 675 € HT pour le devis de base et une option à 7 200 € pour la création d'ancrages de lignes de nages.

Vu le Code de la commande publique publié le 5 décembre 2018 au JO, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Madame Lenoble propose de statuer sur l'attribution du marché comme suit :

REFECTION DES QUAIS DE LA PISCINE		
DESIGNATION DES LOTS	DESIGNATION DE L'ATTRIBUTAIRE	MONTANT DU MARCHE HT
Lot unique	SAREPS 35, route d'Orléans BP 22 45 150 JARGEAU	Offre de base : 39 675 €
MONTANT TOTAL HT DU MARCHE		Offre de base : 39 675 €

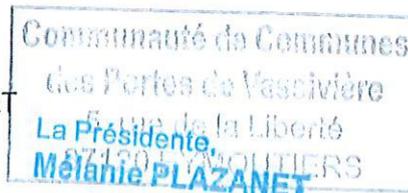
A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide, après en avoir délibéré, de

- **ATTRIBUER** le marché pour la réfection des quais de la piscine intercommunale à Eymoutiers à l'entreprise désignée pour le montant indiqué ci-dessus ;
- **DIRE** que les crédits seront prévus au Budget principal 2022.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 07 mars 2022

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : 01 AVR. 2022

Publié le : 01 AVR. 2022

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20220303-DEL-21-2022-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2022